RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en exercice : 43
Nombre de Conseillers présents à la séance : 40

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 30 juin 2021

OBJET :

DE-21-06-1-06) COMPTE ADMINISTRATIF 2020 : BUDGET ANNEXE DU CENTRE AQUATIQUE 'LE DOME'

L'an deux mille vingt-et-un, le mercredi trente juin à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 17 juin 2021 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. GIRARD, Conseiller Municipal.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, M. CAMELOT, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. PITAVY, Mme POLLARD, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. GIRARD, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme MEZA-CAMPUZANO, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN.

Absents excusés : Mme GAUVAIN (pouvoir à M. LEBEAU), Mme ALBERT (pouvoir à M. LEROY), M. LAFON (pouvoir à M. BEAUFRÈRE).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. LEROY

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20210630-lmc1H8490H1-BF
Date de réception en Préfecture : 06/07/2021
Date de Publication : 06/07/2021

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L. 1612-12 et suivants ;

Vu l'instruction comptable M4 applicable aux communes au 1er janvier 2020 ;

Vu le budget primitif 2020 ;

Vu la décision modificative n°1 ;

Considérant qu'il appartient à la ville de procéder au vote du compte administratif 2020 avant le 30 juin 2021,

Considérant que le compte administratif pour l'exercice 2020 du budget annexe du centre aquatique « Le Dôme » fait apparaître un excédent d'exploitation de 32 811,55 € et un excédent de la section d'investissement, restes à réaliser inclus, de 11 572,78 € ;

Après avis de la commission Finances, Administration générale, Ressources humaines, Nouvelles technologies, Open data du 21 juin 2021,

D É L I B È R E

à la majorité (6 voix contre : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, - 3 abstention(s) : Mmes GALL, MEZA-CAMPUZANO, M. EPINAT, - 1 ne prends pas part au vote : Mme LIBERT-ALBANEL,),

ARTICLE I : Le compte administratif concernant le budget annexe du centre aquatique « Le Dôme » pour l'exercice 2020, annexé à la présente délibération, est approuvé.

ARTICLE II : L'excédent de la section de fonctionnement soit 32 811,55 € est affecté à la section de fonctionnement, au poste 002 « résultat de fonctionnement reporté », l'excédent d'investissement soit 11 572,78 € est affecté au poste 001 « résultat d'investissement reporté ».

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20210630-lmc1H8490H1-BF
Date de réception en Préfecture : 06/07/2021
Date de Publication : 06/07/2021